

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D34_2-2019

Séance du 9/05/2019 – Convocation du 26 avril 2019

Compte rendu affiché le 14 mai 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Jean-Claude FABRE par Gilbert PETITJEAN ; Pascal NICOT par Philippe BIRKER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	24
Exprimés	24

Objet : Festival culturel intercommunal Saône en Scène – Participation de la Commune

Le festival culturel "Saône en Scène", qui se déroulera entre le 8 et 30 novembre 2019, est le résultat d'un travail intercommunal initié en 2016 dans le cadre de la commission "Offre et évènementiel culturel" regroupant 17 communes du Val de Saône.

À partir du constat partagé du cloisonnement à l'échelle communale de l'offre culturelle sur ce territoire et, par conséquent, de son manque de cohérence et de lisibilité, la majorité des communes ont souhaité créer un évènement fédérateur afin de renforcer la coopération intercommunale en matière de culture.

Au total 12 communes (Albigny-sur-Saône, Collonges-au-Mont d'Or, Couzon-au-Mont d'Or, Curis-au-Mont d'Or, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Genay, Montanay, Neuville-sur-Saône, Quincieux, Rochetaillée-sur-Saône et Saint-Germain-au-Mont d'Or) se sont associées pour mettre en œuvre un festival culturel intercommunal avec une programmation variée, populaire et accessible pour tous.

Chaque commune s'engage à :

- Ouvrir gratuitement un lieu de spectacle par commune
- Accueillir un évènement par commune
- Être relais de communication du festival pour son territoire
- Contribuer financièrement à hauteur de 1500 €

Il s'agit d'une programmation tournante, les communes reçoivent chaque année un autre type de spectacle. Les spectacles sont assurés par des artistes régionaux et s'adressent, avant tout, aux habitants du Val de Saône.

Un comité de pilotage, composé de quatre élus représentant les communes et de cinq professionnels, est chargé de la gestion du Festival, de la programmation et de la communication.

Il sera appuyé par un poste de service civique en cours de recrutement. La Commune de Couzon-au-Mont d'Or porte administrativement le festival "Saône en Scène".

Une convention de partenariat entre les 12 communes définit les conditions du portage du projet par la Commune de Couzon-au-Mont d'Or ainsi que les éléments de financement du festival.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les principes du projet culturel intercommunal "Saône en Scène" et autoriser Madame le Maire à signer la convention du partenariat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjoint déléguée, et après en avoir délibéré,
- CONSIDERANT la nécessité de renforcer la coopération intercommunale entre les communes du Val de Saône en matière de Culture par la création et la mise en œuvre du festival "Saône en Scène",
- VU le budget primitif 2019,
- **APPROUVE la convention de partenariat du festival et la contribution financière de la Commune**
- **DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2019,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 9 mai 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 14/05/2019
- Publication ou affichage le 15/05/2019

Valérie GLATARD, Maire.

